

**Théo Keel**

**Candidat du Parti socialiste genevois au Grand Conseil**

**Liste n°3**

**Réponses au questionnaire d'*Avenir Familles***

1.
  - a) Les difficultés rencontrées par les genevois pour concilier leur vie professionnelle et vie familiale constituent une problématique politique majeure, car ces difficultés engendrent un stress au quotidien et peuvent conduire l'un des parents à sacrifier son travail ou les parents à renoncer à leur envie d'enfants. Ainsi elles représentent un frein à l'épanouissement de la vie personnelle et familiale, épanouissement qui devrait être le plus possible soutenu et promu dans nos sociétés.
  - b) La mesure qui me semble prioritaire est d'allonger l'interdiction de licenciement concernant les femmes suite à un congé maternité. En effet, après 14 semaines, ces dernières peuvent être licenciées. Cela est une réalité, de trop nombreuses femmes sont licenciées après ces 14 semaines. Cette protection doit par conséquent être renforcée et allongée, comme cela est le cas dans de nombreux autres pays européens.
  
2.
  - a) Le principal obstacle est le manque d'information. En effet, certaines familles ne sont pas au courant, car pas informées, des prestations auxquelles elles ont droit.
  - b) L'information doit être renforcée et étendue. Toute famille doit avoir connaissances de ses droits aux prestations. Une autre solution serait de donner d'office aux familles, les prestations dues, sans que ces dernières doivent y recourir. Cette solution est sans doute fortement

limitée par les données sur les familles, mais des avancées comme l'impôt à la source par exemple pourrait faciliter une telle solution.

3.

- a) Les avantages d'une telle idée seraient une meilleure coordination des politiques concernant la famille. En effet, comme au niveau fédéral, au niveau cantonal les politiques familiales sont issues de différents départements. La création d'un secrétariat à la famille permettrait une meilleure coordination des politiques et que ces politiques aient réellement pour but d'améliorer tout ce qui a trait à la famille. Car dans le système actuel, le département dont ces politiques familiales sont issues peut influencer sur les buts de ces dernières, par exemple, pour une plus grande efficacité économique si elles viennent du département de l'économie, plus centrée sur l'éducation si elles sont d'origines du département traitent de l'éducation. Un tel secrétariat pourra plus facilement coordonner ces différentes dimensions pour mieux atteindre le but d'aider les familles.
- b) Les désavantages pourraient être un renforcement et donc un alourdissement bureaucratique et administratif. Il faudrait éviter les doublons avec les autres départements. Cela dépendrait par conséquent de la constitution et de la réalisation d'un tel département.

4.

- a) Les avantages seraient surtout une meilleure reconnaissance, du fait de la mise sur pied de cet observatoire par le Conseil d'Etat et peut être aussi une augmentation de ses capacités budgétaires, lui permettant d'étendre et d'approfondir ces recherches.
- b) Un lien trop étroit avec l'appareil étatique et politique pourrait constituer, s'il devait exister, un désavantage.

5.

- a) La mesure familiale qui définit le mieux la politique familiale du Canton de Genève sont les allocations familiales. C'est la première prestation concernant la famille qui me vient à l'esprit. De plus, elles représentent bien la politique familiale menée à Genève. En effet, elles assurent la base, une bonne base, mais sont trop basiques et ne vont pas assez loin, de la même manière que je considère que la politique familiale assure de manière solide la base mais ne va pas assez loin et ne concerne pas assez de domaines.
- b) Une mesure que je trouve particulièrement actuelle serait d'augmenter la limite d'âge de l'enfant donnant aux droits aux prestations. En effet, actuellement, la limite d'âge est de 25 ans, les prestations comme les allocations familiales ou les rentes orphelins ne sont plus octroyées au-dessus de cet âge. Or avec l'allongement des études, les difficultés rencontrées par les jeunes de nos jours, cette limite devrait être augmentée jusqu'à 27 ans, ce qui correspondrait par conséquent mieux aux besoins et réalités actuelles.